Dossier d'inscription au C.A.J 2020 N°

Photo

Obligatoire

LE JEUNE

Nom :…… Prénom :……

Date de naissance :…… Âge :……

Adresse :……

……

N° de téléphone du jeune :…… **Mail :**

Classe :…… établissement :……

Activités extra-scolaires, précisez l'activité le jour et l'heure :……

……

LES PARENTS :

	Le père Ou autre :……	**La mère Ou autre :……**
Nom		
Prénom		
Adresse (cocher celle de facturation)	☐	☐
Tél domicile :		
Tél portable :		
Adresse mail :		
Régime social :		
Si CAF n° :		
Situation* :	**Marié, divorcé, pacsé, concubin, célibataire, veuf, séparé, union libre**	**Marié, divorcé, pacsé, concubin, célibataire, veuf, séparé, union libre**

(*entourer la mention)

Garantie d'un participant à l'image (Non titulaire d'un droit d'auteur ou d'un droit voisin)

J'autorise le C.A.J à :

-Enregistrer la participation de mon enfant dans les vidéos qui seront intégrés aux publications du C.A.J.
-Photographier mon enfant dans les activités C.A.J qui seront intégrées aux publications du C.A.J
-Reproduire, représenter, publier et diffuser librement les images réalisées, dans le cadre d'activités de diffusion audiovisuelle, éditoriale ou d'affichage promotionnel du C.A.J.

La famille devient adhérente du C.A.J

Je soussigné(e) M. Mme……autorise **mon fils, ma fille** à participer aux activités du **C.A.J, agrément A.C.M n°062055AP000415** et autorise les Responsables à prendre les dispositions nécessaires en cas d'accident.

A Montreuil sur mer, le……

Signature des Parents : **Signature du jeune adhérent :**

Dossier d'inscription au C.A.J 2020 N°

Fiche sanitaire de liaison		
Nom :	**Date de naissance :**	
Prénom :	**garçon** ☐	**Fille** ☐

Vaccinations (se référer au carnet de santé de l'enfant)					
Vaccins obligatoires	**oui**	**non**	**Dates du dernier rappel**	**Vaccins recommandés**	**Dates**
diphtérie				**Hépatite B**	
tétanos				**Rubéole-oreillons-rougeole**	
poliomyélite				**Coqueluche**	
Ou DT polio				**Autres (préciser)**	
Ou Tétracoq					
BCG					

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication

Renseignements médicaux concernant l'enfant

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? oui ☐ non ☐

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîte de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES ? (entourer la réponse)

Rubéole : oui non varicelle : oui non Angine : oui non
Rhumatisme articulaire aigu : oui non scarlatine : oui non Coqueluche : oui non
Otite : oui non Rougeole : oui non Oreillons : oui non

ALLERGIES :

Asthme : oui ☐ non ☐ Médicamenteuses : oui ☐ non ☐ Alimentaires : oui ☐ non ☐

Autres :……

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si auto médicamentation, le signaler) :

……

……

Indiquez les difficultés de santé (maladies, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération) en précisant les dates et les précautions à prendre :

……

……

Recommandations utiles des parents :

Votre enfant porte-t-il des lentilles, lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires etc.. précisez :……

……

Responsable de l'enfant :

Je soussigné (e)…….responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise les responsables du C.A.J (agrément A.C.M n°062055AP000415) à prendre, le cas échéant, toute mesure (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendue nécessaire par l'état de l'enfant.

Date : …../…./….. **signature :**

Dossier d'inscription au C.A.J 2020 N°

Règlement intérieur

Ce règlement intérieur a été établi pour accueillir au mieux l'adolescent, lui offrir des vacances et des loisirs de qualité avec ses amis et pour assurer un bon fonctionnement du CAJ qui repose sur l'énergie et l'investissement des équipes pédagogiques

Qu'est-ce que le C.A.J ?

Le Centre animation jeunesse (C.A.J) est une structure d'accueil et de loisirs pour les jeunes de 11 à 17 ans (scolarisé au collège). C'est un lieu de rencontre (jeunes, adultes, professionnels…), d'écoute et de dialogue.

C'est aussi un lieu où les jeunes peuvent être force de propositions et de s'engager dans des projets individuels ou collectifs

Le CAJ est une structure appartenant au service jeunesse du montreuillois géré par la Ville de Montreuil sur mer dans le cadre d'un service commun.

2 lieux d'accueil sont recensés dans le cadre des accueils libres :

Un local au cosec 2 à Ecuires. (11-17 ans)

Un local dans les locaux du service jeunesse au 2 bis rue du paon à Montreuil sur mer. (*Exclusivement réservé aux 14-17 ans)*

Fonctionnement du CAJ

Le CAJ est ouvert :

En période scolaire :

Accueil libre	**lundi**	**mardi**	**mercredi**	**jeudi**	**vendredi**
Rue du paon Montreuil S/mer	De 11h30 à 14h30	De 11h30 à 14h30	De 11h30 à 14h30	De 11h30 à 14h30	De 11h30 à 14h30
Cosec 2 Ecuires	De 16h00 à 18H30	De 16h00 à 18H30	De 14h00 à 18h00	De 16h00 à 18H30	De 16h00 à 18H30

Pendant les vacances scolaires : **cosec 2 uniquement**

	lundi	**mardi**	**mercredi**	**jeudi**	**vendredi**
Accueil libre Ou activités*	14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h

*des activités journalières ou autres veillées seront proposées durant ces périodes

**Fermeture annuelle :la dernière semaine d'aout et la 1ere de septembre (rentrée scolaire) et les vacances de noël

Qu'est-ce qu'un accueil libre ?

Tout jeune ayant rempli un dossier d'inscription et signé ce règlement peut venir à l'accueil libre quand il le souhaite.
Durant cet accueil, les jeunes peuvent vaquer à leurs occupations et utiliser le matériel à disposition (ordinateur, imprimante, TV, jeux vidéo, livres, billard, baby-foot…), dans le plus grand respect des autres et des lieux. C'est aussi l'occasion de rencontrer d'autres jeunes et de discuter avec les animateurs d'éventuels projets à mettre en place.

Qu'est-ce que les activités ?

Pendant les vacances scolaires, des activités sont proposées ponctuellement. Ces activités sont « à la carte », c'est-à-dire que le jeune à la possibilité de gérer son temps libre comme il le souhaite en fonction de ce qu'il veut faire.
Ces activités peuvent faire l'objet d'un supplément financier et sont parfois en nombre de places limitées

Cotisation annuelle

Pour un quotient familial supérieur ou égal à 617 :

-carte d'adhérent valable pour une inscription du 01/09 au 31/08 : 20€ par an par enfant
-carte d'adhérent valable pour une inscription du 01/01 au 31/08 : 15€ par an par enfant

Pour un quotient familial inférieur à 617 :

-carte d'adhérent valable pour une inscription du 01/09 au 31/08 : 10€ par an par enfant
-carte d'adhérent valable pour une inscription du 01/01 au 31/08 : 5€ par an par enfant

Cette adhésion sera à régler au trésor public après réception d'une facture.

Le personnel d'encadrement

La ville de Montreuil sur mer est responsable du recrutement et de la rémunération du personnel. Les membres du personnel d'encadrement sont recrutés en fonction de leurs diplômes, de leurs compétences et suivant la réglementation en vigueur.

Les conditions d'admission

- Age du jeune : de 11 à 17 ans (scolarisé au collège)
- Les familles certifient être couvertes par une assurance responsabilité civile

- L'équipe d'encadrement se réserve le droit de faire transporter le jeune au centre hospitalier du secteur et à faire pratiquer tous les soins médicaux et interventions chirurgicales nécessités par son état.
- Le personnel est autorisé à administrer des médicaments aux jeunes uniquement s'il est en possession de l'ordonnance du médecin et des médicaments dans leur emballage d'origine, notice jointe, portant le nom et prénom du mineur.
- Le port des bijoux ou d'objets de valeur se fait sous la responsabilité du jeune et des parents. Le CAJ décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration d'objets appartenant aux jeunes (vélo, jeux, bijoux, téléphone…)
- Lors de l'inscription à une activité, un membre du personnel remet au jeune son programme d'activités, sur lequel seront spécifiés les activités, les horaires et le matériel à prévoir.
- L'équipe pédagogique se réserve le droit d'utiliser les photographies et vidéos dans le cadre de l'illustration du service (presse, site internet de la ville…), et ce, dans le plus grand respect de la personne (sauf demande express des familles)

Les interdits

La cigarette est interdite dans les locaux et durant les activités.
La consommation d'alcool et de produits stupéfiants est interdite.
Cette entrave au règlement entrainera un signalement à la famille ainsi que des sanctions

Le dossier administratif

Les parents doivent fournir les pièces suivantes :

-dossier d'inscription (avec fiche de liaison sanitaire inclus dedans)
-certificat médical ou photocopie du carnet de vaccinations
-un exemplaire de ce règlement approuvé et signé
L'inscription est prise en compte uniquement quand le dossier administratif est complet.
Le présent règlement est établi pour assurer un cadre de vie agréable au CAJ et doit être respecté à chacun.
Le non-respect du règlement entrainera :
-une rencontre entre les animateurs et le jeune, et les parents selon la gravité
-une possible exclusion temporaire ou définitive
.

Signature du responsable légal :
Lu et approuvé

Signature de l'adolescent
Lu et approuvé

Responsable du CAJ :

Dossier d'inscription au C.A.J 2020 N°

COLLEGE du BRAS D'OR

Autorisation parentale

Je soussigné M. ……,

Autorise mon enfant …… …… à participer aux activités périscolaires du CAJ de 16h à 17h.

Selon les règles d'encadrement établies avec le collège du Bras d'or et le CAJ, c'est à dire un encadrement par l'équipe d'animation du CAJ dès la sortie des élèves à 16h et le retour dans l'établissement à 17h.

De ce fait votre enfant sera autorisé à reprendre le transport scolaire jusqu'à votre domicile.

Établi à ……, le ……